

Mesures exceptionnelles prises dans le cadre de la lutte contre le Covid 19

MISE A JOUR AU 27 MARS 2020

→ **APPEL A LA RESERVE CITOYENNE SANTÉ** : l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France lance un appel à la mobilisation. Toute personne travaillant ou ayant travaillé dans le domaine de la santé peut s'inscrire sur la plateforme <http://renforts-covid.fr> pour venir en soutien des équipes.

→ Si vous souhaitez vous engager sur l'une des 4 missions vitales : solidarité de proximité, lien avec les personnes fragiles isolées, garde exceptionnelle d'enfants des soignants, distribution d'aide alimentaire, le Gouvernement a lancé la réserve civique #je veux aider ; inscription sur www.jeveuxaider.gouv.fr

→ Ouverture d'une « unité médicale d'accueil COVID19 » au gymnase Roger Vergne, rue du Commandant Mouchotte organisé par les médecins libéraux, les infirmières libérales et le SAMI en lien et en soutien avec l'HIA BEGIN pour les populations de Saint-Mandé, Vincennes et Fontenay-sous-Bois.

Les patients potentiels ne pourront s'y rendre que sur conseil de leur médecin traitant OU envoyés par le 15 OU par un professionnel de santé : pharmacien, infirmier, kinésithérapeute,...

Les jours et heures d'ouverture vous seront communiqués prochainement



SECURITE

**Nous vous demandons d'être très attentifs aux tentatives de cambriolages qui peuvent avoir lieu, notamment la nuit.
Les livraisons de courses ou repas à domicile peuvent encourager des individus à pénétrer dans votre domicile**

**Nous vous rappelons que vous devez immédiatement alerter la Police Nationale en composant le 17
OU la Police Municipale au 01 49 57 78 39**

L'HOTEL DE VILLE EST DEFINITIVEMENT FERME

Les services peuvent être interrogés, pour urgence, à distance en composant le 01 49 57 78 00
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
qui vous renverra sur le service concerné

• **Les marchés** sont suspendus jusqu'à nouvel ordre, suite à la décision du Premier Ministre

• **Le bureau de Poste de Saint-Mandé (6 rue Jeanne d'Arc) est maintenu ouvert ce jour de 9h à 12h 30 et de 13h30 à 17h AINSI QUE LE SAMEDI 28 MARS pour UNIQUEMENT les retraits d'argent, le paiement des prestations sociales et factures Eficash, dépôt de chèques, paiement mandats Western Union ; AUCUNE OPERATION DE COURRIERS NE SERA EFFECTUEE**

La Ville de Saint-Mandé a mis en œuvre les mesures édictées par le Gouvernement à savoir :

L'Accueil Unique est ouvert pour :

- la gestion de l'Etat Civil (naissances, décès, reconnaissance anticipée)
- formalités liées aux décès
- la délivrance des passeports d'urgence au regard des critères préfectoraux – Urgence vitale
- le maintien des mariages (**seulement in extremis sur décision du Procureur de la République**)

Les crèches et les écoles :

- Accueil des enfants des professionnels de santé, tel que défini dans l'arrêté du 14 mars 2020 a été mis en place en lien avec l'Education Nationale
- Un recensement est effectué chaque jour à la Préfecture des enfants reçus dans les écoles et crèches ; il en est de même pour les personnes vulnérables.

Le Collège BERLIOZ : Accueil des enfants des personnels soignants et médico-sociaux, tel que défini dans l'arrêté du 23 mars 2020 (de 9h à 17h – 01 43 28 32 32)

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

- Fermeture au public de l'accueil du Bel Âge et des aides légales
- Accueil téléphonique assuré au 01 49 57 78 50
- Maintien de la polyvalence sociale pour les urgences (protection de l'enfance et majeurs vulnérables)
- Pour les repas à domicile ou livraison de courses auprès du Bel Age, renseignez-vous auprès du service au 01 49 57 78 32

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) et le Centre de Soins : Restent ouverts

La Police Municipale :

- Ouverte 24h/24 pour assurer la sécurité des concitoyens
- Les déplacements sont interdits dans les Parcs et jardins

Service propreté :

- maintenu avec les services municipaux et les délégataires de service public ; Le service de déchetterie mobile a été annulé
- Les collectes « Eco système solidaire » du 28 mars et celle du 4 avril sont supprimées

La Médiathèque, le Conservatoire et Cresco sont fermés ; Il vous est, néanmoins, possible d'accéder à deux services de loisirs :

- Sélection de podcasts et d'émissions en replay intitulée « Interdiction de sortir, autorisation d'écouter » mis à disposition des usagers <http://www.mediathèque.mairie-saint-mandé.fr/lire-ecouter-voir/nos-selections/171-la-selection-des-confines>
- Depuis la page facebook de la Médiathèque : proposition d'un film par jour à visionner sur Eureka, un concert à écouter sur le site de l'Opéra, ...

Bureaux de tabac : restent ouverts mais n'ont en aucun cas le droit de servir des consommations – Merci de respecter cette consigne : contravention possible

Le télétravail a été mis en place.

Ces mesures sont celles prises à ce jour, soit le **vendredi 27 mars**, en attendant de nouvelles directives et la levée du confinement.

Merci à toutes et à tous de suivre strictement ces consignes et d'assurer les gestes de propreté et respecter les mesures de confinement.

Patrick BEAUDOUIN
Maire de Saint-Mandé